

## Cet espace est dédié uniquement à :

- Sociétés membres de l'Union des sociétés locales (USL)
- 55+ d'Ecublens
- Direction des écoles
- Ecublens Animation
- Galerie du Pressoir
- Paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice

Les sociétés locales et les associations ont un réel impact sur la vie de la Commune, de par leur engagement et les activités culturelles, sportives et sociales qu'elles organisent. La Commune d'Ecublens les soutient en mettant à leur disposition gracieusement des salles et des infrastructures.





*Le contenu de cet espace sera agrémenté au fil du temps.*

## Infrastructures :





- [Grande salle du Motty.](#)
- Réfectoire du CSCE, 100 personnes.
- Salle de conférence au sous-sol du Motty.
- Salle de conférence du CSCE, 50 personnes (Federer).
- Salles de conférence du CSCE, 15 personnes (Recordon et Apothéloz).
- Salle de conférence de l'Oiseau de l'Ouest, 50 personnes.
- [Salles de gymnastique.](#) \*
- Salle de rythmique (Coquerellaz). \*
- Piscine \*\*

- \*
- Pour la location des salles de gymnastique et de rythmique, un formulaire est envoyé d'office, au printemps, à chaque société qui les loue habituellement.
- \*\*
- La piscine est louée uniquement aux sociétés dont l'activité principale est spécifiquement aquatique. Un formulaire est envoyé d'office, au printemps, à chaque société qui la loue habituellement.

## Formulaires de location des salles

-  [Formulaire de demande de location de la grande salle du Motty](#)
-  [Formulaire de demande de location des salles du CSCE](#)
-  [Formulaire de demande de location de la salle de conférence du Motty](#)
-  [Formulaire de demande de location de la salle de conférence « Oiseau de l'Ouest »](#)

## Directives d'utilisation des salles et de la piscine

-  [Règlement de location et d'utilisation de la grande salle du Motty](#)
-  [Directive d'utilisation des salles du CSCE](#)
-  [Directive d'utilisation des salles de gymnastique](#)
-  [Directive d'utilisation de la piscine](#)

## Prestations pour manifestations

En remplissant le formulaire « Demande de prestations », une demande auprès du service des bâtiments est officiellement adressée pour les besoins en matériel et équipement mis à disposition pour les sociétés et associations. Chaque demande sera analysée et une réponse sera transmise dans les meilleurs délais.

## Formulaires de demande de prestations

-  [Formulaire de demande de prestations communales \(matériel et équipement\)](#)
- [Formulaire de demande de mise à disposition des verres réutilisables](#)

## Directives

- Directives de mise à disposition du matériel communal (*en cours de réalisation*)
- [Conditions de la mise à disposition de verres réutilisables](#)

## Formulaires

- [Formulaire de demande de diffusion sur les panneaux lumineux](#)
- [Formulaire d'annonce de manifestation](#) (destiné à la diffusion sur le site Internet communal et le journal communal)

## Directives

- [Directives concernant l'utilisation des panneaux lumineux](#)
- [Directives pour l'affichage format mondial F4](#)

## Avez-vous pensé à tout ?


1. Vérifier dans [l'agenda communal des manifestations](#) ou avec le [Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises](#) qu'aucune autre grande manifestation n'a lieu à la date prévue (disponibilité du matériel communal).
2. Vérifier les disponibilités du lieu de manifestation auprès du [Service des bâtiments](#).

[épuration des eaux et développement durable](#), tél. 021 695 60 10,  
[batiments@ecublens.ch](mailto:batiments@ecublens.ch)

3. Remplir et envoyer la demande de réservation du lieu, à l'aide des formulaires ad hoc dans la rubrique « [Location locaux](#) ».
4. Remplir la demande d'autorisation POCAMA, via le portail informatique cantonal, selon indications sur la page « [organiser une manifestation](#) ».
5. Si nécessaire, établir la demande de prestations, via le formulaire ad hoc dans la rubrique « [Prestations](#) ».
6. Si nécessaire, remplir le formulaire de demande de mise à disposition de verres réutilisables dans la rubrique « [Prestations](#) ».
7. Si nécessaire, effectuer les démarches pour promouvoir l'événement, en remplissant les formulaires ad hoc dans la rubrique « [Communication / Promotion](#) ».

### Mais encore ...



 [Document explicatif  
concernant la mise en place  
de dispositifs médico-  
sanitaires](#)